

LA TRANSQUADRA 2011-2012

AVIS DE COURSE

AVENANT N°1

Ceci remplace et modifie :

7 : Programme

7.1 Pour la Transquadra Méditerranée :

Lire :

Samedi 28 janvier 2012 ; Départ de la course 2 à Porto Santo.

7.2 Pour la Transquadra Atlantique :

Lire :

Samedi 28 janvier 2012 ; Départ de la course 2 à Porto Santo.

10 : Système de pénalité

10.1. Pénalités pour une infraction à une règle du chapitre 2 ou du RIPAM :

Application des règles 44.1 et 44.2 des RCV. Un bateau qui a effectué une pénalité selon la règle 44.1 doit compléter un formulaire de reconnaissance d'infraction au secrétariat de course dans le délai de dépôt des protestations.

Les règles 44.1 et 44.2 des R.C.V ne s'appliquent pas quand les règles du R.I.P.A.M les remplacent

10.2. Pénalités pour une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :

Pour une infraction à une règle autre que celle du chapitre 2, le concurrent pourra, après instruction, être sanctionné d'une pénalité pouvant aller de 2h ajoutées au temps réel de course, à la disqualification.

Pour une infraction aux règles suivantes :

Règle 29.1 pénalité de 4 heures au temps réel de course, sans instruction.

Règle 30.1 pénalité de 4 heures 30 minutes au temps réel de course, sans instruction.

Règle 30.2 pénalité de 6 heures au temps réel de course, sans instruction.

Règle 30.3 pénalité de 12 heures au temps réel de course, sans instruction.

Rupture ou détérioration d'un plomb (autre que celui du moteur) pénalité de 4 heures au temps réel de course, sans instruction

Ceci modifie les règles 63.1 et 64.1 des RCV.

10.3. DNS, DNC, RET, RAF, DNF Temps compensé du dernier de la course concernée + 20%

DSQ Temps compensé du dernier de la course concernée + 30%

DNE Temps compensé du dernier de la course concernée + 40%

16 Assurances :

Complément d'information pour ce chapitre à ce qui déjà écrit dans l'avis de course :

«De plus, chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 3 millions € ou son équivalent, pour l'épreuve, couvrant toute la zone de navigation. »

L'attestation d'assurance 2012 sera à donner à l'organisateur avant le départ de Porto Santo.

Fait le 28 janvier 2011

Le président du comité de course :

Guy Toureaux

le président du comité de réclamation :

Xavier Poirot